



ASIGOS

PREAVIS n° 11-2024 - Sollicitant un crédit complémentaire net de CHF 143'659.18 au crédit de CHF 522'000.- TTC, accordé par le biais du préavis n° 01-2021 pour les études et travaux urgents pour la remise en état et la rénovation énergétique et sécurité du collège du Grand-Pré.

Au Conseil intercommunal de l'Asigos
Prilly, le 17.10.2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

L'objet de ce préavis est de :

- Porter à la connaissance de votre Conseil l'évolution du crédit d'investissement de CHF 522'000.- octroyé en janvier 2021 par le biais du préavis 1-2021.
- Soumettre à votre approbation la dépense supplémentaire nette s'élevant à CHF 143'659.18. Le dépassement brut (dépense sans la soustraction des subventions) s'élève à CHF 220'059.18.

2. Contexte

2.1 Historique

Le collège du Grand-Pré a été construit en 1969 et n'a pas fait l'objet d'une réelle rénovation depuis. Des annexes ont été construites en 2004 (une nouvelle salle de gymnastique au Sud dans le préau ainsi que deux étages accolés au bâtiment principal côté Nord), deux toitures du bâtiment principal ont été refaites à ce moment-là, et un raccordement au CAD avec changement de la chaudière a été fait en 2016.

Bien que globalement en bon état et bien entretenu, le collège subit des dégradations, notamment atmosphériques, depuis plusieurs dizaines d'années en plus d'être bien en dessous des normes d'un point de vue énergétique (état actuel en note E). Les façades subissent des dommages dus à la carbonatation des fers à béton et les fenêtres sont la source d'un grand inconfort pour les utilisateurs et utilisatrices.

Il est obsolète du point de vue de nombreuses normes actuelles (protection incendie, mobilité réduite, énergie) et le réseau sanitaire est dégradé.

Le bâtiment est inventorié par le patrimoine en note « 3 », comme « objet d'intérêt local ». Le projet de rénovation sera mené avec un soin particulier pour ne pas dégrader les caractéristiques architecturales du bâtiment et l'esthétisme représentatif de son époque.

Suite à ces constats, une analyse globale du bâtiment faite par le service Domaines & Bâtiments de la Ville de Prilly en 2018-2019 qui a permis la rédaction d'un premier préavis d'étude, validé début 2021. En 2023, un deuxième préavis a pu être déposé, suite aux études réalisées grâce au premier, demandant l'octroi du crédit de réalisation.

La phase projet sera terminée fin octobre, la demande d'autorisation de construire sera déposée fin novembre et les appels d'offres ont été lancés en parallèle. Le début du chantier est prévu en été 2025.

2.2 Résumé

Pour rappel, le préavis 01-2021 « Etudes et travaux urgents pour la remise en état et la rénovation énergétique et sécurité du collège du Grand-Pré » a été rédigé en 2019 et finalement défendu et accepté en 2021, sans modification majeure des montants prévus. La volonté politique de l'époque était un peu différente de celle d'aujourd'hui et a pu mener à des sous-estimations du montant nécessaire. L'impact financier du chantier devait être minimisé, et une rénovation uniquement minimale était prévue, complétée par des interventions ponctuelles via le budget. Cette stratégie a été revue au cours des études pour augmenter l'ampleur des travaux afin de remettre au mieux le collège en état et minimiser les interventions futures.

De plus, après avoir prévu plusieurs fois les travaux de remplacement des stores et la réparation du terrain de sport dans le budget courant, il nous a été demandé de les rajouter plutôt dans un préavis.

Les ressources en personnel du service Domaines & Bâtiments en 2021 étaient très faibles, il n'a donc pas été possible de commencer quoique ce soit à ce moment-là. Une reprise du projet a été faite en 2022.

Le préavis 01-2021 prévoyait donc une somme pour les honoraires d'un bureau d'architecte, divers spécialistes et ingénieurs pour permettre de recevoir un avant-projet avec un concept de rénovation de l'enveloppe, de la ventilation et les modifications nécessaires à la mise en sécurité incendie. Cet avant-projet devait être assez détaillé pour déterminer un coût de construction ainsi que les honoraires des spécialistes. Il était prévu pour la suite de mener des appels d'offre public pour les mandataires dont les honoraires projetés dépasseraient les seuils.

L'approche politique pour la rénovation du collège a changé entre 2019 et 2022. La volonté était d'être le plus exhaustif possible et de prévoir une rénovation complète du bâtiment. De plus, le problème d'eau polluée avait été découvert avec la nécessité de refaire entièrement la distribution sanitaire. Il nous fallait donc mandater des analyses et études non prévues en 2019.

Le préavis 01-2021 incluait également la réparation des stores de la salle de sport de 2004, qui ne fonctionnaient plus depuis plusieurs années, ainsi que la réfection du terrain de sport extérieur dont le revêtement arrivait en bout de vie. Ces travaux ont été réalisés entre l'été et l'automne 2023.

L'avant-projet réalisé avec les mandataires a permis de déterminer un concept de rénovation global pour ce collège. Les mandataires ont également estimé un coût total à +/- 15% (en phase SIA d'avant-projet) pour les travaux ainsi que pour les honoraires de suivi du projet jusqu'à la remise de l'ouvrage. Ceci a fait l'objet du préavis 04-2023, demandant le crédit d'ouvrage, qui a été accepté.

Dès lors que ces diverses causes ont fait réaliser au CoDir que le crédit 01-2021 serait dépassé, celui-ci a informé le Conseil intercommunal lors de sa séance du 26 avril 2023. Initialement, il espérait pouvoir faire la demande de crédit complémentaire en même temps que le crédit d'ouvrage, soit en juin 2023 avec le préavis n°04-2023. Malheureusement, faute de chiffres définitifs, cela n'a pas été possible (puisque les derniers travaux ainsi que l'accompagnement pour l'organisation des appels d'offres n'étaient pas finalisés) il aurait fallu prendre encore des risques d'estimation dans ce crédit complémentaire, ce qui n'a pas été privilégié. Le présent préavis répond ainsi aux obligations de la législation sur les communes et les finances communales.

3. Descriptif du projet

Nous expliquons ci-dessous les dépassements sur les différents postes prévus dans le préavis 01-2021, avec une récapitulation des coûts dans le point 5 de ce document.

La raison principale de ces différences de coût s'explique par l'agrandissement du périmètre et de l'ambition du projet, (ajout de la problématique de la distribution sanitaire, de l'accès PMR, de l'électricité, ajout de transformations intérieures pour adapter l'aménagement au programme scolaire, etc..) et par la demande de produire un avant-projet très détaillé pour permettre l'élaboration d'un coût de construction le plus précis possible à ce stade. Les architectes et ingénieurs ont donc eu besoin de spécialistes supplémentaires pour analyser leur solution et chiffrer au mieux la suite des interventions, ainsi que de sondages.

Pour terminer, les honoraires et les coûts de travaux ont subi une augmentation non négligeable entre 2019 et 2023, avec une augmentation du prix des matières premières et du coût de la vie.

Nous restons persuadés que ces études et analyses étaient indispensables pour finaliser un avant-projet complet, qui nous permet d'avoir une vision précise des travaux à entreprendre et de leurs coûts.

3.1 Travaux préparatoires

Les sondages souhaités par les architectes et ingénieurs afin de consolider leurs projets et coûts ont été plus importants que prévus. Nous avons également désiré approfondir le diagnostic assainissement (amiantes et divers polluants), afin que le spécialiste puisse faire des prélèvements dans toutes les zones touchées par les futurs travaux, sur la base de l'avant-projet développé, ainsi qu'un diagnostic radon. Cela permettait d'avoir un chiffrage bien plus précis à inclure dans le préavis n°04-2023.

La plus-value, y compris avec les honoraires du spécialiste amiante, s'élève à CHF 13'930.

3.2 Travaux urgents

Des travaux urgents devaient être entrepris rapidement pour le terrain de sport extérieur, qui arrivait en fin de vie (trous, joints réparés à plusieurs reprises qui s'écartent, salissures). Des racines déformaient le revêtement de la piste de course, rendant dangereuse l'utilisation de celle-ci.

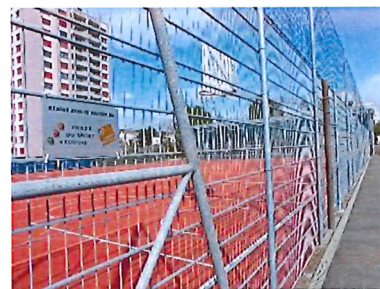
Plusieurs offres avaient été demandées pour estimer la somme de CHF 193'860.- TTC pour la réfection du terrain en 2019.

Lorsque les offres ont été réactualisées en 2023, nous avons dû également prévoir le remplacement des buts de foot qui n'étaient plus utilisables, le remplacement des paniers et filets de baskets, la réfection de la planche d'appel de saut, le remplacement du sable de la fosse de saut en longueur avec une bâche de protection. Le prix pour la réalisation du tout avait également augmenté.

Lors des travaux, nous avons constaté que le bitume était en plus mauvais état que prévu en quelques endroits, générant également une légère plus-value.

La plus-value pour ces travaux s'élève à CHF 22'604.20 TTC

Le grillage et le pare-ballon entourant le terrain de sport était également en très mauvais état et le type de grillage n'était plus approprié pour un terrain de ce type. Nous avons pu inclure le montant pour le remplacement de ce grillage dans le préavis 04-2023. Nous avons pu faire ces travaux fin 2023 début 2024.



Les autres travaux prévus dans le préavis 01-2021 concernaient les stores toiles de la salle de gymnastique de 2004. Ceux-ci sont de très grandes dimensions, la grande prise au vent des stores et les coulisseaux mal conçus ont rapidement généré des soucis, les stores ne tenaient pas dans leurs guides. Ils ne pouvaient plus être descendus depuis plusieurs années. L'estimation dans le préavis pour leur changement était de CHF 70'005 TTC, somme estimée sur la base de plusieurs demandes d'offres en 2018 auprès de divers fournisseurs.

L'expertise d'un spécialiste façade pour le remplacement et le renforcement des coulisseaux, qui devaient venir se fixer dans la structure et le revêtement métallique de la façade a été nécessaire pour assurer de ne pas reproduire une réalisation initiale non concluante. Des pièces de fixations supplémentaires, réalisées sur mesures, ont été ajoutées pour garantir une meilleure stabilité des coulisseaux. Des honoraires pour ce spécialiste, qui a suivi l'entreprise de construction métallique, les pièces faites sur mesures par l'entreprise ainsi qu'un prix plus élevé pour les stores expliquent la plus-value sur ce poste, qui s'élève à CHF 22'900.75 TTC.



3.3 Travaux non prévus

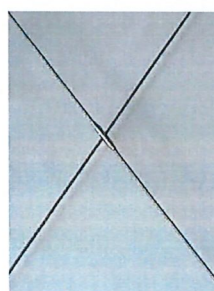
L'étude structurale de la salle de gym réalisée par l'ingénieur civil en phase d'avant-projet a montré des déficits de résistance au vent et au séisme. L'ingénieur nous a conseillé d'agir rapidement pour corriger ce défaut.

En effet, le bâtiment présentait une faiblesse importante au niveau du contreventement, donc un problème au niveau de la statique. Le système de contreventement sert entre autres à assurer la stabilité globale du bâtiment vis-à-vis d'actions sur celui-ci telle que le vent ou les séismes. Pour une structure légère en acier de ce type, les sollicitations dues aux efforts de vent sont supérieures à l'effet du séisme. La salle de gym est relativement bien dégagée des bâtiments environnants et se trouve dans un « couloir » de vent sans grand obstacle, on peut donc convenir que le vent n'est pas une action accidentelle. Nous avons convenu avec l'ingénieur civil et selon ses recommandations de renforcer la structure, afin de garantir la sécurité structurale.

Pour cela, nous avons demandé une offre complémentaire au bureau qui a élaboré l'avant-projet de rénovation pour qu'ils nous fassent un projet d'intervention pour ce renforcement avec plan d'exécution et suivi de chantier, avec une direction des travaux assurée par le service Domaines & Bâtiments.

Une entreprise de construction métallique a été choisie pour effectuer ce renforcement pendant l'été 2023, qui consistait à placer deux nouvelles croix en métal sur les parois intérieures de la salle de sport. Nous ne pouvions pas intégrer ces travaux au préavis 04-2023 car nous avons dû les adjuger avant que celui-ci ne passe devant le Conseil afin de garantir une intervention en été 2023.

Les plus-values pour ces travaux sont de CHF 8'534.70 en honoraires ingénieur civil et CHF 30'511.40 pour les travaux, donc un total de CHF 39'046.10.



3.4 Etudes – dépassement sur les honoraires estimés

3.4.1 Nous avons demandé à plusieurs bureaux d'architecte une offre pour l'avant-projet. Nous avons adjugé au bureau qui avait le mieux compris nos demandes et qui était le meilleur marché. Cependant, le montant était un peu plus élevé que prévu, ceci étant dû notamment à une rénovation plus ambitieuse que prévue initialement, augmentant de ce fait le travail à fournir pour les architectes. Cela représente une plus-value de CHF 14'404.90 sur les honoraires. Ceux-ci ne comprennent toutefois pas les honoraires d'organisation des appels d'offres comme prévu initialement, car nous souhaitons que le bureau puisse participer à celui-ci. Ces prestations se retrouvent donc dans le point 3.5.6 ci-dessous.

3.4.2 Pour l'ingénieur civil, plusieurs offres ont également été demandée. Nous avons ajouté à leur cahier des charges une étude sur le respect des normes parasismiques pour le bâtiment en béton mais également pour les deux annexes de 2004. Le budget prévu initialement était un peu faible. Après retour des offres nous avons adjugé au bureau qui proposait l'offre la plus basse mais nous avons néanmoins une plus-value de CHF 18'514.95 sur les honoraires de l'ingénieur.

3.4.3 L'étude et l'avant-projet de l'ingénieur sécurité incendie a été moins complexe que prévue, nous avons donc une moins-value de CHF 12'048.35.

3.5 Etudes – ajout de divers spécialistes

3.5.1 Un montant était prévu dans le préavis pour les honoraires d'un ingénieur en physique du bâtiment. Etant en possession d'un audit relativement exhaustif sur la ventilation, nous pensions pouvoir limiter les honoraires d'un ingénieur chauffage-ventilation-sanitaire. Cependant, avec l'ajout de la problématique de la distribution sanitaire (suite à la pollution de l'eau potable) et la volonté de simplification de la ventilation existante, nous avons jugé indispensable de mandater un ingénieur qui pouvait aborder l'entier de ces questions. Le bureau qui a rendu la meilleure offre a développé un projet très complet et cohérent pour les questions CVS et physique du bâtiment, ceci pour une plus-value de CHF 22'617.

3.5.2 Un ingénieur électricité a été ajouté à l'équipe de mandataire, afin d'avoir une étude complète et prévoir la remise aux normes de toutes les installations. En effet, au vu de l'ampleur de la rénovation et des ajouts d'écrans numériques demandés par le canton, il est nécessaire de repenser entièrement la distribution électrique et les tableaux. Ce spécialiste n'était pas inclus initialement, nous avons donc une plus-value pour ses honoraires de CHF 18'125.90

3.5.3 La question de l'accessibilité des bâtiments scolaires de Prilly aux personnes à mobilité réduite a été soulevée de nombreuses fois, notamment avec le postulat « Bâtiments scolaires de Prilly, Romanel et Jouxens : Accès pour les personnes à mobilité réduite pour tous les degrés de la scolarité obligatoire » déposé lors du Conseil intercommunal du 29 novembre 2023. En effet, à ce jour aucun collège n'est réellement adapté. Ces remises aux normes est nécessaire dans un projet de cette ampleur. Nous avons désiré mandater un expert afin d'avoir un rapport exhaustif sur toutes les mesures que l'on devrait/pourrait mettre en place au collège du Grand-Pré. Ce rapport sert de guide pour tous les mandataires. Ces honoraires représentent une plus-value de CHF 10'770.-

3.5.4 Comme expliqué dans le point 3.2, un spécialiste façade métallique a été mandaté pour suivre les travaux des stores et le renforcement des coulisseaux. Ils ont également été sollicités par les architectes pour avoir des conseils sur la faisabilité de remplacement ou restauration des pans de façades vitrées en métal du collège. La plus-value pour ces honoraires est de CHF 8'863.70.

3.5.5 L'ingénieur civil a demandé que l'on mandate une entreprise experte dans l'analyse des bétons corrodés, afin de faire un état des lieux de toutes les façades du collège pour déterminer l'ampleur des zones à réparer ainsi que la méthode la plus adéquate pour le faire. L'entreprise TFB a donc procédé à un relevé de tous les zones endommagées des façades. Cette analyse n'était pas prévue à ce stade mais a permis aux ingénieurs civils de proposer une technique d'intervention avec un chiffrage plus précis. La plus-value s'élève à CHF 11'063.50.

3.5.6 Nous avons mandaté un bureau spécialisé dans les appels d'offre afin d'organiser ceux que l'on devait mener pour la suite du projet. En effet, les honoraires estimés pour suivre le projet jusqu'à la réalisation, pour les architectes et l'ingénieur civil, étaient en dessus des seuils de gré à gré des marchés publics. La procédure pour les architectes était une procédure ouverte et pour les ingénieurs civils une procédure sur invitation. L'appui de mandataires spécialisés a permis de mettre en place ces appels d'offres rapidement et permettre au bureau d'architecte qui a fait l'avant-projet de participer. Nous avons également mandaté un conseiller en matière contractuelle et en droit des marchés publics qui nous a épaulé pour la rédaction de l'appel d'offre en procédure ouverte pour l'assistant à la délégation de la maîtrise d'ouvrage. Il nous a également conseillé pour la rédaction de tous les contrats des mandataires. Ce montant, bien qu'important, nous a permis de gagner du temps pour lancer le début de la phase projet et prévoir un chantier en 2025. La plus-value est de CHF 56'691.43

3.6 Subventions

Pour la réfection du terrain de sport, nous avons pu demander des subventions à la fondation du « Fonds du sport vaudois » ainsi qu'à l'Etat de Vaud, à la direction générale de la santé et leur projet Sport-Santé. Nous n'avons pas budgétisé de subventions dans le préavis. Les subventions s'élèvent à CHF 76'400. Le dépassement net de ce préavis est donc de CHF 143'659.18

4. Planning général

De par sa nature, le présent préavis n'inclut aucun planning.

5. Aspects financiers**5.1 Coûts et recettes du projet**

Attention, la TVA était de 7.7% pour une grande partie de la facturation.

Travaux

Sujet	Montant prévu dans préavis HT/TTC	Montant dépensé TTC	Différence	Remarques
Travaux préparatoires	3'000 / 3'231	17'161	+ 13'930	Diagnostic amiante et prélèvements plus complet, sondages plus importants. Voir point 3.1 ci-dessus.
Terrain de sport	180'000 / 193'860	216'464.20	+ 22'604.20	Plus-value due à l'état du terrain plus dégradé et nécessité de changer l'équipement sportif. Voir point 3.2 ci-dessus.
Stores salle de gym	65'000 / 70'005	92'905.75	+ 22'900.75	Un renforcement des coulisseaux a été nécessaire. Voir point 3.2 ci-dessus.
Test changements vitrages	15'000 / 16'155	15'778.05	-376.95	RAS
Renforcement structurel salle de gymnastique	-	30'511.40	+ 30'511.40	Renforcement non prévu mais urgent et nécessaire suite étude ingénieur civil. Voir point 3.3 ci-dessus.
Sous-total dépassement			+ 89'569.40	

Etudes

Spécialiste	Montant prévu dans préavis HT / TTC	Montant dépensé TTC	Différence	Remarques
Architecte	110'000 / 118'470	132'874.90	+ 14'404.90	Demande d'offre de gré à gré. Voir point 3.4.1 ci-dessus.
Ingénieur civil	20'000 / 21'540	40'054.95	+ 18'514.95	Demande d'offre de gré à gré et ajout de la mise aux normes parasismique. Voir point 3.4.2 ci-dessus.

Préavis N° 11-2024 au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

Ingénieur civil pour renforcement structurel salle de gymnastique	-	8'534.70	+ 8'534.70	Projet et plan d'exécution pour renforcement non prévu mais urgent. Voir point 3.3 ci-dessus.
Ingénieur sécurité incendie	20'000 21'540	/ 9'491.65	- 12'048.35	Adjudication en gré à gré. Voir point 3.4.3 ci-dessus.
Physicien du bâtiment	15'000 16'155	/ 38'772	+ 22'617	Ce dépassement inclus les honoraires ingénieurs CVS qui n'étaient pas prévus. Voir point 3.5.1 ci-dessus.
Ingénieur CVS	-	Inclus dans montant ci-dessus		
Ingénieur électricité	-	18'125.90	+ 18'125.90	Adjudication non prévue dans le préavis. Voir point 3.5.2 ci-dessus.
Expert PMR	-	10'770	+ 10'770	Adjudication non prévue dans le préavis. Voir point 3.5.3 ci-dessus.
Expert façade	-	8'863.70	+ 8'863.70	Adjudication non prévue dans le préavis. Voir point 3.2 et 3.5.4 ci-dessus.
Expert analyses béton	-	11'063.50	+ 11'063.50	Adjudication non prévue dans le préavis. Voir point 3.5.5 ci-dessus.
Divers et imprévus	21'400 23'047.80	/ 1'344.05	- 21'703.75	Quelques frais non anticipés ont été inclus dans le poste divers et imprévus.
Honoraires Ville de Prilly	34'550 37'210.35	/ 32'652	- 4'558.35	Les honoraires ont été facturés sur la base d'un relevé d'heures.
Honoraires accompagnement Ville de Prilly	-	56'691.43	+ 56'691.43	Adjudication non prévue dans le préavis. Voir point 3.5.6
Sous-total dépassement			+ 131'275.63	

Total	483'950 522'000 arrondi	/ TTC 742'059.18	+ 220'059.18 dépassement brut	
Subventions	-	40'350	- 40'350	Subvention Fond du sport Vaudois. Voir point 3.6

Préavis N° 11-2024 au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

	-	36'050	- 36'050	Subvention Sport Santé. Voir point 3.6
Total			+ 143'659.18 dépassement net	

5.2 Tableau financier

	Total	2024	2025	2026	2027	2028
Budget d'investissement						
<i>Montant en CHF arrondis</i>						

Dépenses bât. Primaires (objet du préavis)	220 059	220 059				
Subventions	-76 400	-76 400				
Participations ou autres	0					
Total investissements net	143 659	143 659				

Paramètres de base

Durée d'amortissements	5
Année début de l'amortissement	2025
Année bouclage du préavis	2029
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Montant en CHF arrondis</i>					

Charge d'intérêts	2 200	2 200	1 700	1 300	900
Charge d'amortissements 3313.000-5210		28 750	28 750	28 750	28 750
Total charges fonctionnement	2 200	30 950	30 450	30 050	29 650
Total revenus fonctionnement		0	0	0	0
Total charge de fonctionnement net	2 200	30 950	30 450	30 050	29 650

La durée d'amortissement de 5 ans a été reprise du crédit d'investissement 2021.01.5210.

6. Durabilité

Les diverses études non prévues menées grâce à ce préavis ont contribué à proposer un avant-projet de grande qualité, répondant au principe de durabilité sur plusieurs points. En effet, la dimension environnementale a été mise en avant dans tous les cahiers des charges des spécialistes en exigeant des solutions de rénovation qui permettraient une économie d'énergie de plus de 50%.

De plus, la directive de construction durable de la ville de Prilly a été distribuée aux mandataires au début de l'avant-projet et ceux-ci ont intégré le principe d'exemplarité du projet quant aux qualités environnementales et énergétiques.

L'économie des ressources était un thème important de cet avant-projet et les mandataires ont cherché des solutions pour rénover et restaurer les éléments de qualité plutôt que de les remplacer. Cette approche a également été suivie pour toutes les techniques. Les interventions prévues à la fin de l'avant-projet sont ciblées, économes et réfléchies pour conserver la qualité du bâti et augmenter sa durée de vie.

Conclusions

Les dépenses effectives ont été considérablement supérieures à celles prévues dans le préavis 01-2021. Le CoDir a jugé nécessaire de ne pas minimiser les études afin d'avoir un dossier complet et bien développé, permettant la demande du crédit de construction du préavis 04-2023 à l'issu de cet avant-projet.

Le CoDir et le service Domaines & Bâtiments se sont questionnés sur les moyens d'éviter ce genre de situations à l'avenir. Il est indispensable d'inclure tous les spécialistes dès l'avant-projet afin d'avoir une vision complète des rénovations à mener, même si l'ampleur du projet peut être ensuite discutée pour les phases suivantes. Un préavis est défini à un instant T avec une série de choix préétablis mais aussi avec un grand nombre d'inconnues et de prévisions ; l'évolution dans le temps, les nouveaux développements et les inconnues font qu'il est amené à être amendé. Ceci a toujours été fait dans l'intérêt financier global et dans les intérêts de l'ASIGOS.

Au vu de ce qui précède, le CoDir vous demande, Monsieur Le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N° 11 -2024,
- où le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder au CoDir un crédit complémentaire de CHF 143'659.18 nets (CHF 220'059.18 bruts) destiné aux études et travaux urgents du préavis 01-2021 ;
2. d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
4. de comptabiliser les subventions au crédit du 6610.000-2021.01.5210
5. de prendre note que, pour ce crédit complémentaire, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 30'950.— dès 2025.

Ainsi adopté par le CoDir dans sa séance du 17 octobre 2024.

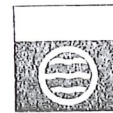
Au nom du Comité de Direction

La Présidente


Rebecca Joly

La Secrétaire


Nathalie Prior



ASIGOS